

Response to Elder Abuse

WHEREAS the Canadian Bar Association condemns any type of abuse or neglect of older people;

WHEREAS some organizations have called for a new *Criminal Code* offence of “elder abuse” to address cases of abuse or neglect;

WHEREAS the targeted conduct is already a crime under the *Criminal Code*;

WHEREAS the targeted conduct is also subject to aggravated sentencing, if the offender is in a position of trust or authority over the victim;

WHEREAS adding unnecessary offences to the *Criminal Code* increases the complexity of the legislation, without changing society’s response to the criminal acts in question;

WHEREAS resources for educational initiatives and community support would be more effective than unnecessary legislative change;

Intervention face aux mauvais traitements infligés aux personnes âgées

ATTENDU QUE l’Association du Barreau canadien condamne toute forme de mauvais traitements infligés aux personnes plus âgées ou de négligence à l’égard de celles-ci;

ATTENDU QUE certaines organisations plaident en faveur de l’ajout au *Code criminel* d’une nouvelle infraction de « mauvais traitements infligés aux personnes âgées », afin de répondre aux situations de mauvais traitements ou de négligence qui affectent les personnes âgées;

ATTENDU QUE les comportements visés constituent déjà un crime au regard du *Code criminel*;

ATTENDU QUE les comportements visés font également l’objet de peines plus sévères si les infractions perpétrées constituent des abus de situations de confiance ou d’autorité par rapport aux victimes;

ATTENDU QUE l’ajout injustifié d’infractions au *Code criminel* en augmente la complexité, sans pour autant modifier la manière dont la société réagit aux actes criminels en question;

ATTENDU QU’il serait plus efficace d’afféter des ressources à des projets de sensibilisation et à des programmes de soutien menés par la

Resolution 11-10-A

Résolution 11-10-A

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association oppose the addition of a new offence of elder abuse in the *Criminal Code*, and urge all levels of government to work with community experts to develop a framework for the prevention of and appropriate responses to elder abuse and neglect.

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Annual Meeting held in Halifax, NS August 13-14, 2011

collectivité que de procéder à des modifications législatives injustifiées;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien manifeste son opposition à l'ajout, au *Code criminel*, d'une nouvelle infraction de mauvais traitements infligés aux personnes âgées, et qu'elle exhorte tous les niveaux de gouvernement à collaborer avec les spécialistes de la collectivité à l'élaboration d'un cadre permettant de prévenir les mauvais traitements infligés aux personnes âgées et la négligence à l'égard de celles-ci, ainsi que de mener à bien les interventions appropriées.

Copie certifiée d'une résolution adoptée, par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de son Assemblée annuelle, à Halifax (Nouvelle-Écosse) les 13 et 14 août 2011.

John D.V. Hoyles
Chief Executive Officer/Chef de la direction